MÉCANISME INTERNATIONAL
MSC
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

HANDS ON THE LAND

L'ETABLISSEMENT DE LIENS ENTRE LES PETITS EXPLOITANTS ET LES MARCHES

UN GUIDE ANALITIQUE

Remerciements

Cette publication est le fruit de deux ans d'efforts communs du groupe de travail Mouvement de la Société Civile (MSC) qui s'est spécifiquement penché sur les discussions et les négociations portant sur 'L'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés' au sein du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA). Le groupe de travail rassemble plus de 50 participants venant de régions et de groupes constitutifs différents. Le groupe est coordonné par Nadjirou Sall de ROPPA et Javier Sanchez de La Via Campesina, avec l'assistance technique de Andrea Ferrante (La Via Campesina), Mamadou Goita (IRPAD) et Nora McKeon (Terra Nuova). Pour plus de renseignements sur tous les membres du groupe et l'histoire du travail déployé, veuillez consulter http://www.csm4cfs.org/working-groups/connecting-smallholders-to-markets/.

Auteur principal: Sylvia Kay, Transnational Institute (TNI).

Participent à l'équipe de rédaction, coordonnée par Nora McKeon (Terra Nuova) : Alberta Guerra (Action Aid), Antonio Onorati (Crocevia), Asli Ocal (La Via Campesina), Axsel Naerstad (Réseau Plus et Mieux), Christian Adams (WFFP), Emily Mattheisen (FIAN), Jean Blaylock (UK Food Group), Judith Hitchman (Urgenci), Mamadou Goita (IRPAD), Paola De Meo (TN), Shalmali Guttal (Focus on the Global South), Stefano Prato (SID).

Nos remerciements spéciaux vont aux académiciens suivants pour leur soutien:

Jan Douwe Van der Ploeg, University of Wageningen; Sergio Schneider, Universidade Federal Do Rio Grande do Sul; Philip David McMichael, Cornell University; Michel Pimbert, Colin Anderson, Moya Kneafsen, Coventry University -CAWR; Allison Loconto (Institut National de la Recherche Agronomique), Gianluca Brunori (Università di Pisa), Sungwoong Jung (Kyoto University) membres de the Research Committee on the Sociology of Agriculture and Food of the International Sociological Association (RC40); Pierre- Marie Bosc, CIRAD.

Cette publication est réalisée grâce au soutien financier de l'UE, du FIDA et du Gouvernement de France, mais ne reflète aucunement leurs avis ou positions individuels.

Traduction de l'anglais vers l'Espagnol: Ramón Ruiz.
Traduction de l'Anglais vers le Français: Gabriella Pisanti.

Print | Grafiche Rugantino
Layout | Alessandra Accardo
Cover Photo| ©Emiliano Pretto
Photo | ©FAO/Simon Maina
Photo | ©FAO/Filipe Branquinho
Photo | ©Emiliano Pretto
Photo | ©FAO/Giuseppe Bizzarri
Photo | ©FAO/IFAD/WFP Petterik Wiggers

Terra Nuova est le membre de HOTL responsable pour cette publication.

L'ETABLISSEMENT DE LIENS ENTRE LES PETITS EXPLOITANTS ET LES MARCHES

Un guide analitique

©Emiliano Pretto

INDEX

Résumé 6

Introduction 8

1. Les marchés territoriaux 11

2. Distinctions entre marchés territoriaux et chaînes de valeur formelles, et impacts du commerce international 19

CADRE 1. L'impact des accords de libre échange sur les petits exploitants en Inde 23

3. Les politiques publiques pour soutenir les marchés territoriaux 25

CADRE 2. Production laitière et Agriculture Soutenue par la Communauté au Royaume-Uni 28

CADRE 3. Les marchés publics au Brésil 30

CADRE 4. Marché de Kangemi, comté de la ville de Nairobi, Kenyarobi (Kenia)County, Kenya 35

4. Le positionnement des marchés territoriaux pour répondre aux défis planétaires à venir 37

CADRE 5. Construire la résilience par le biais des marchés territoriaux aux Philippines. 39

CADRE 6. L'alimentation et la ville: les Conseils de politique alimentaire de par le monde 42

CADRE 7. La planification alimentaire urbaine comme partie du développement territorial intégré. 43

5. Conclusions 44

CADRE 8. Les objectifs du développement durable des N.U. comme un cadre pour donner un suivi à et rendre compte de la mise en œuvre des recommandations 45

RESUME

‘L’établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés’ est le titre d’un ensemble de recommandations politiques négociées les 8 et 9 juin 2016 au sein du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale, c’est-à-dire la plate-forme internationale et intergouvernementale la plus inclusive qui existe statuant en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le travail sur cette question de toute première importance se poursuit depuis 2014, et a comporté plusieurs tours de consultations formelles et informelles, dont notamment un Forum de haut niveau qui s’est tenu en juin 2015. Le processus a servi d’occasion, saluée favorablement par les membres du CSA et les autres participants, pour débattre des problèmes et des notions s’y rattachant, sur lesquels il paraît qu’il y a des interprétations et des appréciations différentes. Il s’agit d’un travail d’envergure, qui aborde non seulement des volets spécifiques comme les normes en matière de sécurité alimentaire, mais également des questions aussi fondamentales que ‘Qu’est-ce que c’est un marché?’, ‘Sur quels types de marchés sont effectivement présents les petits exploitants?’ ‘Quels sont actuellement les marchés qui acheminent la plupart des denrées alimentaires consommées dans le monde entier?’ ‘Quelle serait une manière positive de faire avancer les relations entre petits exploitants/marchés/sécurité alimentaire, et quels investissements et/ou politiques publiques faudrait-il adopter pour promouvoir ce bond en avant?’.

Ce guide analytique explore comment les organisations de petits producteurs et leurs alliés de la société civile pourraient se servir des recommandations dans leur action de plaidoyer nationale et internationale, et comment ils pourraient coopérer avec leurs gouvernements pour les appliquer dans le cadre de leurs politiques et programmes nationaux et régionaux. Il soutient que les recommandations politiques éclairent les relations existant entre les petits exploitants et les marchés, et cela de deux manières différentes: i) ils reconnaissent que le gros des denrées alimentaires sont acheminées via des marchés liés aux systèmes alimentaires locaux, nationaux et régionaux (‘marchés territoriaux’), positionnant ainsi clairement ces marchés aux premiers rangs entre les différents systèmes de marché existant dans le cadre de la sécurité alimentaire et de la nutrition; ii) ils sollicitent les gouvernements à utiliser le levier des politiques publiques pour soutenir ces marchés territoriaux, en renforçant les marchés territoriaux là où ils existent déjà, et à la fois en ouvrant de nouveaux espaces pour que ces marchés s’installent et connaissent un essor. De cette manière, les petits exploitants seront bien placés pour relever les défis mondiaux qu’ils ont devant.

©FAO/IFAD/WFP/Petterik Wiggers

Les marchés ‘invisibles’ auxquels participent la plupart des petits producteurs sont une réalité. Ils sont sous nos yeux, et sont ceux par lesquels transitent la plupart des denrées alimentaires, tout en ayant été ignorés. C’est ça la réalité! Nous voulons que les décideurs politiques partent de ce constat pour voir comment soutenir ces marchés, au lieu de prendre des décisions se basant sur les marchés internationaux qui fonctionnent selon des modalités bien différentes.

Nadjirou Sall, Secrétaire Général du Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l’Afrique de l’Ouest (ROPPA)

INTRODUCTION

Les petits producteurs de denrées (ou “petits exploitants”)[1] sont responsables de la plupart de la nourriture consommée dans le monde entier et de la plupart des investissements réalisés en agriculture. Ces faits importants ont été reconnus dans les recommandations politiques convenues sur “Investir dans la petite agriculture” adoptées en 2013 au sein du Comité sur la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA)[2], le principal forum international qui statue en matière d’alimentation et nutrition.

Tirant profit de ce travail, en 2014 le CSA a commencé à porter son attention spécifiquement sur ‘L’établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés’ dans le but d’analyser plus en profondeur la relation fondamentale existant entre marchés, sécurité alimentaire et petite agriculture. Le focus porté sur cette relation (et moins sur marchés, production agricole et croissance économique en général) est important pour deux raisons. Tout d’abord, car il respecte le mandat du CSA de promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition, et reconnaît la contribution essentielle apportée par les petits exploitants à cet égard: comme le confirme le **paragraphe 2** du document négocié, les petits exploitants assurent jusqu’à 70% de l’ensemble de la production alimentaire.

La deuxième raison pour laquelle ce focus est gardé étant que, en dépit de leur prévalence, il y a des écarts et des décalages importants au niveau de l’information et de l’analyse concernant les types de marché sur lesquels sont actifs les petits exploitants, et la manière dont ils fonctionnent. Bien qu’il existe toute une panoplie d’expériences concrètes dans toutes les régions, trop peu d’efforts ont été consentis pour les documenter et apprendre de ces expériences, et assurer un lien entre elles et les politiques nationales et internationales et l’établissement de normes. Il en résulte que les petits exploitants et les marchés sur lesquels ils sont actifs finissent trop souvent par être malentendus et/ou discriminés dans la prise de décisions de politique publique.

Ce malentendu se reflète dans l’intitulé du processus politique du CSA sur ‘L’établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés’, qui impliquerait que les petits exploitants sont en quelque sorte déconnectés des marchés en premier lieu. A vrai dire, presque aucun des petits exploitants n’est purement agriculteur de subsistance: ils produisent à peu près tous pour ensuite vendre leurs denrées sur les marchés.

Ce malentendu dérive de la présomption que la pauvreté est déterminée principalement par des questions d’accès.[3] Par contre, là le problème n’est pas l’accès au marché en général, mais plutôt l’accès aux *marchés rémunérateurs qui fonctionnent, qui s’adaptent bien aux besoins des petits exploitants* et les termes selon lesquels les petits exploitants négocient leur accès. Le problème auquel se heurtent les petits exploitants étant que les types de marchés sur lesquels ils opèrent souvent ne sont pas visibles aux décideurs politiques qui ne leur accordent pas de priorité. La réalité est qu’il existe plusieurs types différents de marchés, avec des caractéristiques fort variées. Ce n’est que tout récemment que le terme a été identifié avec une seule forme de marché, alors qu’en général il était identifié avec des filières agroalimentaires formelles. Cela porte à adopter des solutions simplistes, comme par exemple proposer ‘l’intégration du marché’ en tant que solution toute faite s’appliquant tous azimuts, sans considérer aucunement quel type de marché et à quelles conditions. Il faut garder bien présent à l’esprit que: “Un marché n’est pas uniquement un système abstrait de prix, de préférences, d’offre et de demande, et d’équilibres automatiquement générés. Un marché a aussi à faire à des transactions concrètes entre personnes concrètes qui échangent des produits concrets selon des modèles concrets d’infrastructures.[4]

Une analyse beaucoup plus profonde des multiples types de marchés sur lesquels opèrent les petits exploitants s’impose donc, au même titre qu’une connaissance plus approfondie de comment les politiques publiques peuvent les soutenir, défendre et renforcer. Ceci est le but des recommandations politiques négociées au sein du CSA, même si elles sont forcément très courtes et nécessiteraient de quelques explications supplémentaires pour être plus facilement appliquées aux contextes nationaux et régionaux spécifiques. C’est le but majeur que se pose ce guide analytique, qui est organisé comme il suit : Tout d’abord, le concept de ‘marchés territoriaux’ est introduit et examiné, ceux-ci étant les marchés fondamentaux sur lesquels opèrent les petits exploitants. Au cours des négociations du CSA les termes “marchés locaux, nationaux et régionaux, et systèmes alimentaires” ont été préférés par beaucoup de participants, comme il y avait des malentendus sur ce que l’on entend par “marchés territoriaux”. Il importe donc de clarifier ce point.

Deuxièmement, les marchés territoriaux sont juxtaposés aux chaînes de valeur formelles, en tant que deux manières différentes d’organiser les marchés agro-alimentaires mais connaissant des résultats sensiblement différents quant au développement de la petite agriculture. Les impacts des marchés internationaux sur les marchés territoriaux sont également examinés.

Troisièmement, les politiques publiques en faveur des marchés territoriaux sont prises en compte, avec une attention particulière portée aux politiques de fixation des prix, aux marchés publics, à la sécurité alimentaire et ses normes, ainsi qu’aux formes de crédit et aux infrastructures les plus appropriées.

Quatrièmement, la question de savoir comment positionner les petits exploitants opérant sur les marchés territoriaux pour qu’ils puissent relever des défis mondiaux – telle une population urbaine à la hausse – est aussi adressée.

En guise de conclusion, le guide se termine en fournissant quelques suggestions sur comment assurer que les recommandations politiques soient appliquées au niveaux national, régional et mondial, et dans les programmes des organisations participant au CSA.

CHAPITRE 1

LES MARCHES TERRITORIAUX

Les petits producteurs de denrées et les organisations de la société civile qui participent aux négociations par le biais du Mécanisme autonome de la Société Civile[5] ont proposé le concept de 'marchés territoriaux', ceux-ci étant les marchés clef sur lesquels sont actifs les petits exploitants. Comme l'explique leur note stratégique:

Nous proposons d'appeler ces marchés sur lesquels s'engagent la plupart des petits exploitants (et à travers lesquels est canalisée la plupart des aliments consommés) "territoriaux", car ils sont tous situés dans des territoires spécifiques et sont identifiés à travers ces territoires. Ils peuvent opérer au niveau du village mais aller jusqu'à l'échelle du district, du pays, transfrontalier ou régional. En conséquence, ils ne peuvent pas être définis comme étant des marchés "locaux". Leur organisation et leur gestion peuvent incorporer une dimension formelle plus ou moins forte, mais ils conservent toujours un lien avec les autorités compétentes. En conséquence de sorte, ils ne peuvent pas être définis comme étant purement "informels". Ils répondent à la demande alimentaire dans différents types de zones: rurales, périurbaines et urbaines. Ils impliquent d'autres acteurs à petite échelle sur le territoire: grossistes, transporteurs, transformateurs, détaillants. Parfois, ces autres fonctions sont assurées par des petits exploitants ou leurs associations. Les femmes sont les acteurs clés dans ces marchés, ils leur fournissent une source importante d'autorité et des revenus dont bénéficient également leurs familles.[6]

L'idée d'un marché territorial n'est pas nouvelle : elle est adoptée dans une série d'approches déjà retenues qui parlent de 'gouvernance alimentaire territoriale' ou de 'systèmes alimentaires territorialisés'. Le terme sert à souligner que c'est une réalité que la plupart des denrées alimentaires dans le monde entier sont produites, transformées, commercialisées ou distribuées et consommées sur un territoire donné, c'est-à-dire dans le cadre de systèmes alimentaires locaux, nationaux et/ou régionaux. En effet, l'état du commerce agricole est tel que seul 10 à 12% de tous les produits agricoles sont échangés sur le marché international, dont 8,4% de riz, 13,8% de céréales, 9,2% de lait et laitage, 35,4% de poissons et de produits halieutiques, 9,8% de viande et 21,2% d'huiles et de matières grasses, 6% de fruits, et 3% de légumes.[7]

Très brièvement, les recommandations politiques négociées listent certaines caractéristiques de ces marchés au **paragraphe 4**. Pour illustrer davantage la force, la diversité et l'universalité

de ces marchés territoriaux, ça vaut le coup d'explorer le concept plus en profondeur, et de fournir quelques exemples concrets de leurs traits distinctifs, puisque tout en étant fort variés, ils diffèrent des systèmes des filières alimentaires mondiales dans les caractéristiques suivantes:

i. **Ils sont directement liés aux systèmes alimentaires locaux, nationaux et/ou régionaux**: les denrées concernées sont produites, transformées, vendues ou distribuées, et consommées au sein d'un "territoire" bien donné; l'écart entre producteurs et consommateurs finaux se réduit, et la filière en résulte considérablement raccourcie, voire les deux parties sont directement en lien.

La dimension territoriale dans les marchés territoriaux n'implique pas qu'ils soient des petits marchés de "niche". Il y en a qui sont énormes, tel le marché de Pout au Sénégal rural, qui peut compter sur un potentiel humain et naturel énorme: 26.205 ménages habitant la forêt approvisionnent les marchés de mangues, agrumes et bananes venant de 11.000 hectares de forêts dans la région de Thiès, et de 8.000 hectares pas loin de la ville de Pout.[8] Parmi les autres marchés de taille importante, il y a celui de Xin Fa Di, de 230 hectares dans la banlieue de Pékin, qui assure à la ville 80% des approvisionnements de produits alimentaires frais non-transformés[9] et de boissons ou les Greenmarkets à New York, qui vont maintenant être renforcés par un investissement de 15 millions de dollars de l'État de New York pour construire un Pôle alimentaire régional favorisant les petits producteurs de denrées.[10] D'autres, tels les marchés du village ou marchés de producteurs sont individuellement plus petits, mais représentent des typologies de marchés répliqués dans le monde entier, et qui collectivement satisfont la plupart de la demande alimentaire.

ii. Ils sont **inclusifs et diversifiés**, avec un ensemble d'acteurs différents apportant sur le marché toute une série de produits agricoles et alimentaires locaux, reflétant la diversité du/des système(s) alimentaire(s) du terroir.

Par exemple, dans le cas du marché alimentaire de Thiaroye dans la banlieue de Dakar au Sénégal, environ 82.000 ménages de fermiers sont impliqués dans la culture maraîchère et l'horticulture à travers des saisons, fournissant ainsi oignons, piment, tomates, aubergines, gumbo, et chou.[11] C'est dans cette manière que le marché, créé en 1960 spontanément par des femmes qui tout simplement "étaient venues sur la route principale vendre leurs produits", a évolué et s'est étendu au fil du temps, et est devenu l'un des endroits fondamentaux pour accéder à une grande variété de produits locaux à des prix modérés.

iii. Ils **déploient de multiples fonctions économique, sociale, culturelle et écologique** sur leur propre territoire, à commencer par, mais ne se bornant pas à, l'approvisionnement en aliments.

Au-delà de leur contribution essentielle à l'économie, toute une série d'autres rôles et services importants ont été attribués aux marchés territoriaux, y compris le fait d'être un lieu de partage d'information (les marchés devenant une sorte de 'newsletter officielle'), de socialisation et de tissage de liens communautaires à travers des opportunités qui se créent par le papotage et le commérage, voire de négociation politique comme lieux où se nouent les alliances entre acteurs politiques, et où peuvent se mesurer le pouvoir des autorités locales et la prospérité d'une communauté.[12]

iv. Ils sont les **plus rémunérateurs pour les petits exploitants**, comme ils leur confèrent **un plus grand contrôle** sur les conditions d'accès et sur les prix que les chaînes de valeur traditionnelles, et **plus d'autonomie** dans la négociation de ceux-ci.

A titre d'exemple, dans le cas du marché du matin des agriculteurs de Wonju en Corée du Sud, qui fut démarré en 1994 par des petits exploitants dans la zone de Wonju, les agriculteurs gèrent le marché en autonomie. Pour garantir leur prise de responsabilité et en même temps construire une relation de confiance mutuelle et réciproque avec le consommateur, ils pourvoient à étiqueter tout seuls sur les produits le nom, l'origine et les coordonnées du

producteur. Ce modèle s'est avéré une réussite importante : le marché s'est accru dans sa taille et les ventes grandissent chaque année, comme les consommateurs viennent au marché pour acheter des aliments plus bon-marché, frais et traçables, mais aussi pour apprendre et jouir des cultures traditionnelles qui se développent autour du marché en Corée. Pionniers à l'époque, ces marchés se tiennent maintenant tous les cinq jours aux quatre coins du pays, notamment dans des espaces périurbains.[13]

v. Ils **contribuent à structurer l'économie territoriale** comme ils permettent à **une part plus importante de la richesse créée d'être retenue, redistribuée et restituée** à l'exploitation et aux économies locales.

Dans l'Italie centrale, il existe des segments importants d'agriculture produisant essentiellement pour les marchés territoriaux. À côté de ces segments, il y en a d'autres qui produisent principalement pour vendre au travers de la grande distribution et/ou pour les exportations. Par le passé, la production de viande locale (se faisant dans des petites et moyennes exploitations élevant du bétail de la race Chianina, et se vendant à travers tout un réseau de boucheries et de restaurants locaux) a été comparée aux parcs d'engraissement qui produisent essentiellement pour les supermarchés. Dans le premier segment, la valeur nette par kilo de viande est beaucoup supérieure (0,99 contre 0,16 Euro) et ce même segment est plus générateur d'emploi (300 unités par lots de 1.000 animaux contre les 110 toujours par lots de 1.000 animaux). L'emploi indirect aussi est nettement supérieur dans le premier segment (abattoirs régionaux, beaucoup plus de boucheries). Il s'ensuit que dans son ensemble, le premier segment contribue beaucoup plus à l'économie territoriale que le second. Il est tout aussi intéressant de souligner que l'empreinte carbonique du premier est plus faible que dans le deuxième segment. Les études récentes se sont penchées sur les marchés territoriaux nouvellement construits dans une même zone: elles ont montré que ces nouveaux marchés territoriaux - associés à des pratiques agricoles renouvelées - génèrent des recettes de l'ordre de 1.800 Euros par hectare, contre les 1.260 Euros des exploitations spécialisées qui sont liées aux chaînes de valeur.[14]

vi. Ils peuvent être **informels, formels ou en quelque sorte à mi-chemin**. Même si à des degrés différents, ils ont tous quelques formes de liens aux organismes publics pertinents et à l'État en raison de la fiscalité ou des investissements publics.

vii. Ils prévoient des **systèmes de gouvernance interne**, c'est-à-dire qu'ils opèrent selon un ensemble de règles partagées par tous, lesquelles sont négociées entre producteurs, consommateurs et autorités locales du territoire concernées (niveau local, de département ou province, national et régional).

A titre illustratif, l'échange tout au long de la filière du lait au Somali land se fait essentiellement selon une culture et des valeurs partagées, et dans le cadre d'une confiance dans un système unique connu sous le nom de 'Hagbed'.[15] Cela implique que les pasteurs nomades se rassemblent par groupes de 10 à 15. Chaque membre du groupe apporte sa contribution pour répondre à la demande journalière de lait des clients du groupe. Ensuite, le lait est vendu aux clients au nom et pour le compte d'un des producteurs du groupe qui change chaque fois par plaque tournante, et c'est le producteur choisi a chaque fois qui garde l'argent pour tous les autres. Après cela, le producteur en question le jour suivant apporte sa contribution en lait à un autre membre du groupe. Ce processus se répète sur la base d'une plaque tournante tant que tous les membres du groupe ont eu leur chance de contribuer. Non seulement ce fonctionnement réduit-il les coûts d'exploitation, mais il garantit aussi que tous les producteurs aient les mêmes chances d'accès aux consommateurs, il soutien le revenu des agriculteurs, et permet aux consommateurs d'avoir un approvisionnement régulier en lait.

viii. En plus de servir d'espaces de rencontre de l'offre et de la demande, ces marchés sont aussi des endroits où **se jouent les relations politiques, sociales et culturelles,** et où toutes les parties prenantes agissent selon différents degrés **d'interdépendance et de solidarité**.

A titre d'exemple, sur les marchés du troc andins développés par les peuples indigènes Quetchua des Andes péruviennes, les produits agricoles sont échangés selon des mœurs ritualisées exprimant générosité et solidarité, qui sont devenues institutionnalisées au fil du temps.[16] Les femmes, les ménages et les groupes de proches, ainsi que les assemblées de communautés locales jouent un rôle fonda-

mental dans ces mœurs. Ces marchés fondés sur le troc sont la seconde source majeure de nourriture pour les ménages après leur propre champ. C'est ainsi que les besoins de sécurité alimentaire d'un des groupes les plus pauvres de la région sont satisfaits par des moyens uniques, aussi du point de vue culturel.

Beaucoup de ces éléments caractéristiques des marchés territoriaux sont reconnus au **paragraphe 4** du texte négocié sur 'L'établissement de liens entre petits agriculteurs et marchés' (voir extraits sélectionnés dans le Cadre 2). Bien qu'il n'utilise pas le terme 'marchés territoriaux', ce paragraphe est donc fondamental pour faire avancer le soutien accordé aux types de marchés sur lesquels sont actifs les petits exploitants, et pour améliorer la collecte de données sur ces marchés, et le soutien politique qu'il faut leur accorder.

Les marchés locaux, nationaux et régionaux et les systèmes alimentaires: Globalement plus de 80% des petits exploitants opèrent sur les marchés alimentaires locaux et nationaux. Ces ***marchés très diversifiés****, dans lesquels transite la plupart de la nourriture consommée à l'échelle mondiale, peuvent aller du niveau local au transfrontalier au régional et peuvent être situés dans des contextes ruraux, périurbains ou urbains ou enjamber ces contextes. Ils sont directement liés à des systèmes alimentaires locaux, nationaux et/ou régionaux. Cela signifie que l'aliment concerné est produit, transformé et vendu au sein de ces systèmes.* ***Ces processus de valeur ajoutée peuvent aider à créer des emplois et contribuer au développement local, économique et social lorsque les avantages de la valeur ajoutée circulent dans les systèmes locaux, nationaux et régionaux.*** *Ils peuvent opérer via des arrangements structurés ou via des moyens informels plus ad-hoc, qui offrent une plus grande flexibilité pour les petits exploitants et ont moins de barrières à l'entrée. Ils* ***ont de multiples fonctions*** *au-delà de l'échange de marchandises, agissant comme un espace d'interaction et d'échange de connaissances sociales. Malgré leur importance,* ***ces marchés sont souvent négligés dans les systèmes de collecte de données****, ce qui a un impact négatif sur la base de données probantes qui sert à informer les politiques publiques.*

La réticence de nombre de gouvernements à utiliser le terme 'marchés territoriaux', tout en reconnaissant les multiples facteurs importants associés à ces marchés, résulte du souci que parler de marchés territoriaux pourrait être en conflit avec la reconnaissance des frontières nationales et de la souveraineté nationale. Et pourtant, il s'agit d'un souci sans fondement, et le terme est utilisé sans réserves par des gouvernements et des institutions telles que l'UE dans sa Politique de Cohésion Territoriale[17] ou dans le programme récent FAO/OCDE/FENU sur l'Adoption d'une approche territoriale dans les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle.[18] Cette approche est largement acceptée et de plus en plus retenue dans le contexte de la gestion des ressources naturelles, planification du développement, gestion des relations en évolution entre espaces ruraux et espaces urbains, et promotion de la répartition des pouvoirs par la décentralisation aux collectivités locales et territoriales, et, en dernier mais pas le moindre, dans les Directives volontaires déjà approuvées du CSA sur la Gouvernance responsable des régimes fonciers applicable aux terres, aux pêches et aux forêts, ainsi que dans le travail du CSA en cours sur Urbanisation et Transformation rurale. Cela indique que le terme 'marchés territoriaux' prend du sens politique et est à la fois un concept empiriquement robuste, dont l'usage est à continuer et à encourager encore plus à l'avenir, notamment dans le cadre de l'approvisionnement alimentaire, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Le rôle des femmes et des jeunes sur les marchés territoriaux est une dimension importante à prendre en compte, comme ils se heurtent souvent à des barrières particulières en termes d'accès et de participation aux marchés agro-alimentaires. **Les paragraphes 5 et 6** du texte négocié, respectivement sur le genre et les jeunes, essaient à juste titre d'aborder les obstacles auxquels se heurtent ces deux groupes. L'exemple des ramasseuses de coquillage en Galice (nord-ouest de l'Espagne) n'est qu'un parmi tant d'autres qui confirment l'importance du soutien des gouvernements sous forme de programmes de formation, accès aux financements, et intégration des femmes dans les systèmes de sécurité sociale et de soins de santé.[19]

Cependant, si d'un côté le **paragraphe 5** saisit les contraintes auxquelles sont soumises les femmes, il reste quand même cette tendance à présenter les femmes comme étant des fournisseurs de services importants pour les droits et le bien-être des autres. Cela se reflète notamment dans la conclusion du paragraphe qui contient un appel à des actions visant "à promouvoir le respect, la protection, et la réalisation des droits humains, y compris la réalisation progressive à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale afin de contribuer à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes". Toutefois, il ne ré-affermit aucunement le besoin de respecter, protéger et réaliser les droits des femmes en particulier, à l'instar du plaidoyer du mécanisme de la société civile.

©FAO/IFAD/WFP/Petterik Wiggers

CHAPITRE 2

DISTINCTIONS ENTRE MARCHES TERRITORIAUX ET CHAINES DE VALEUR FORMELLES ET IMPACTS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Les marchés territoriaux se trouvent juxtaposés aux chaînes de valeur formelles et aux marchés internationaux, en tant que principes organisateurs des systèmes alimentaires et agricoles.

Le concept de “chaîne de valeur” en tant que principe organisateur des marchés, auquel les petits exploitants sont invités à se connecter n’est pas approprié, et cela pour plusieurs raisons. Il dégage une image de connexions linéaires qui ne correspond pas aux relations plus en toile d’araignée reliant les acteurs sur les marchés territoriaux. Il soulève la question de savoir qui décide quel type de “valeur” est en jeu, et ne reconnaît pas pleinement les multiples fonctions et valeurs (non seulement économiques, mais aussi sociales et culturelles) que les marchés territoriaux apportent. En empruntant le langage et les idées de l’administration et des affaires, les chaînes de valeur formelles conçoivent la génération, l’allocation et l’accroissement de valeur comme un processus linéaire et mécanique dans lequel chaque lien de la chaîne est associé à des acteurs et des processus bien spécifiques ajoutant de la valeur. Dans cette approche, les petits exploitants occupent les échelons les plus bas de la chaîne, en tant que fournisseurs des produits primaires, là où la valeur générée et capturée est moindre. Être dans cette position pourrait également placer les petits exploitants dans une situation onéreuse les obligeant par exemple à suivre des arrangements d’agriculture contractuelle dont les termes et les conditions sont établis par les acheteurs, et les producteurs sont tenus de supporter une part importante des coûts initiaux et des risques de production. En même temps, les petits producteurs agricoles sont enjoints d’utiliser certains intrants technologiques qui pourraient ne pas répondre à des besoins spécifiques des écosystèmes, et mettre en péril le savoir-faire précieux des producteurs locaux. Par conséquent, il n’est pas surprenant qu’en raison des risques et des contraintes impliqués, le profile de ceux qui tirent davantage profit desdits arrangements correspond en général à l’agriculteur plus aisé, ayant plus de moyens, ainsi que la possibilité d’exploiter les intrants agricoles d’échelle, est méritant donc l’appellation d’‘entrepreneur’. Très rarement il s’agit de femmes.

Cela ne veut aucunement dire que les petits producteurs – hommes et femmes – ne devraient pas être soutenus pour ajouter de la valeur à et tirer de la valeur de leurs productions. Bien au contraire: cela est essentiel, et il existe bon nombre d’exemples de manières dont se concrétise cet ajout de valeur sous la houlette des associations et des groupes de producteurs. Cela signifie tout simplement que raisonner en termes de chaînes de valeur formelles dans l’agro-industrie n’est pas la meilleure façon d’aborder les enjeux.

Les chaînes de valeur formelles dans l’agro-industrie peuvent être organisées à l’échelon national, régional ou planétaire. Aux niveaux national et régional, elles risquent de l’emporter sur les arrangements de marketing façonnés et gérés par les associations mêmes de petits exploitants, quand il s’agit de répondre à et de tirer profit de la demande croissante d’aliments en milieu urbain sur leur propre territoire.

Par exemple, dans le cas de *mercados campesinos* (marchés paysans) de Bogotá, Colombie, les organisations paysannes ont dû lutter pour se voir accorder leurs droits mais aussi leur espace sur le marché, à la lumière de l’expansion des supermarchés en Colombie et de l’accaparement de la chaîne alimentaire par des intermédiaires puissants. Une des stratégies les plus efficaces pour contrer ce phénomène a consisté à recréer des espaces de marché révolus, y compris notamment l’ouverture d’un marché d’agriculteurs dans la centrale Bolívar Plaza dans la capitale du pays.[20] Par l’élimination de quelques chaînons intermédiaires, il est possible pour les paysans de vendre leurs productions directement aux consommateurs, tout en établissant des “prix justes” comme facteur balançant le marché. C’est un double avantage aussi bien pour les producteurs – leur assurant un revenu accru – que pour les consommateurs qui ont accès à des produits sains et de qualité excellente à un prix raisonnable.

A l’échelon mondial, répondant aux stratégies d’approvisionnement des entreprises alimentaires transnationales, les chaînes de valeur formelles portent leur focus sur la mise sur les marchés mondiaux de produits de base individuels, suivant une stratégie de croissance traînée par les exportations qui est présumée tenir la promesse d’un décollage économique. Les chaînes de valeur mondiales sont présentées comme le nouveau instrument de développement, devenant ainsi dans l’esprit de nombre de décideurs politiques synonyme d’une production, transformation et marketing de produits agricoles ‘modernes’, ‘rentables’, et ‘efficients’ – se plaçant donc au sein de processus plus amples de commercialisation, d’agro-industrialisation et de transformation structurelle.

Cependant, la question de savoir dans quelle mesure les chaînes de valeur mondiales peuvent-elles contribuer au type de croissance ample et inclusive qu’il faut engendrer pour poursuivre le but du Droit à l’Alimentation reste douteuse. Dans nombre d’exemples, les chaînes de valeur mondiales n’ont pas agi en instrument de développement, mais comme une nouvelle source d’inégalité, faisant peser sur les petits exploitants des niveaux importants de dette et de précarité.[21] Cela résulte de nombre de facteurs, mais surtout de la position qu’occupent les petits exploitants dans la chaîne – des faibles niveaux de contrôle et d’autonomie dont ils jouissent – et de la manière dont la valeur se dégage tout au long de la chaîne. Qui plus est, contrairement aux marchés territoriaux sur lesquels une grosse partie de la valeur est retenue, redistribuée et restituée à la ferme et à l’économie locale, les chaînes de valeur mondiales virent vers un modèle extractif où la valeur part à l’extérieur vers les marchés à l’exportation et les systèmes d’approvisionnement internationaux.

A titre illustratif, la pénétration dans les différents marchés du poisson autour du Lac Victoria d’une activité d’exportation de la perche du Nil a laissé le contrôle de ce marché dans les mains d’un petit groupe d’usines très puissantes de transformation visée à l’exportation.[22] Ces dernières sont devenues des acteurs très agressifs sur le marché, qui distribuent la valeur ajoutée de manière extrêmement inéquitable, avec un processus de prise de décision fort concentré dans leurs mains, et des données probantes sur l’exploitation des pêcheurs et des marchands de poisson qui sont par contrat et par devoir moral obligés de vendre leur prises aux acheteurs vis-à-vis desquels ils sont endettés. Et pourtant, le contrôle de ces usines visées à l’exportation n’est pas absolu, avec toute une série de marchés locaux, domestiques et régionaux du poisson dynamiques (mais souvent pas bien documentés) qui continuent d’exister et d’opérer au

sein de, et en partie façonnés par, ce marché mondial plus vaste.

L’insertion dans le document négocié du **paragraphe 7** sur les marchés internationaux est à prendre en compte avec un certain degré de précaution :

Les marchés internationaux: Les petits exploitants opèrent également, ou sont susceptibles d’opérer, sur des marchés à l’exportation qui présentent des possibilités et des défis pour eux. Ces marchés peuvent fournir un potentiel de valeur plus élevée et offrir des contacts avec des acteurs qui peuvent faciliter l’accès à des ressources financières, au renforcement des capacités et à des opportunités de formation pour les petits exploitants dans le cadre de leur investissement tout au long de la chaîne de valeur. Les

petits exploitants peuvent également faire face à des défis, comme par exemple le fait de devoir se mettre en conformité avec des normes convenues au niveau international ou encore d'autres exigences relatives à la sécurité alimentaire et à la qualité. Les petits exploitants peuvent être vulnérables face à des contrats aux termes défavorables ou être confrontés à des conditions et des pratiques abusives de la part d'acheteurs sur ces marchés. Le développement de la capacité et des formations au fonctionnement de ce type de marchés, mais aussi des actions d'alphabétisation et du calcul peut aider les petits exploitants à mieux opérer et réussir sur ces marchés. Les marchés internationaux peuvent avoir des répercussions sur la sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants, ces impacts pouvant être mieux compris par la collecte et l'analyse des données.

Les organisations de la société civile actives dans les négociations auraient préféré que ce paragraphe soit supprimé, comme il accorde un poids excessif aux marchés internationaux dans le cadre de recommandations axées sur la relation des petits exploitants aux types de marchés sur lesquels ces derniers s'engagent activement, et par lesquels sont canalisés la plupart des aliments – notamment les marchés territoriaux décrit à la section 2 de ce guide et au paragraphe 2 du texte issu de la négociation. Le paragraphe ne reconnaît pas la faible proportion de petits exploitants qui sont effectivement engagés sur les marchés internationaux, ni leur profile d'hommes surtout, relativement bien fournis en ressources. Il suppose un petit peu naïvement que les contrats défavorables et les pratiques et conditions abusives peuvent être corrigées si les petits exploitants font la formation, au lieu de réguler les comportements des acteurs puissants qui opèrent sur ces marchés. Cela n'est pas en contradiction avec l'exigence d'aider les petits exploitants à renforcer leurs capacités, leurs compétences et expériences pour leur permettre de déployer leurs transactions avec efficacité, même si la notion que la formation serait une panacée n'est pas clairvoyante et risque d'être déroutante.

La reconnaissance du besoin de maîtriser et d'aborder les impacts qu'ont les marchés internationaux sur la production et la commercialisation des aliments à l'échelon local et le droit à une alimentation adéquate sont retenus, mais il faut un langage beaucoup plus percutant, en raison des atteintes que les marchés internationaux peuvent porter aux marchés territoriaux, y compris les cas de dumping. Ce qui arrive à plus forte raison lorsque les marchés internationaux sont étayés par des accords commerciaux et d'investissement internationaux empêchant, voire rendant illégale, toute politique de soutien aux petits exploitants et aux marchés territoriaux (voir Cadre).

©Emiliano Pretto

CADRE 1. L'impact des accords de libre échange sur les petits exploitants en Inde

En Inde, plusieurs changements politiques résultant d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux vont affecter les marchés territoriaux des petits producteurs agricoles. Le soutien public au programme national de sécurité alimentaire a déjà été affecté par les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), et la pression exercée par la Banque mondiale a obligé le gouvernement indien à réduire au minimum le budget alloué pour la réalisation du programme national de sécurité alimentaire. Par conséquent, le gouvernement indien a pris des mesures qui pèseront lourdement sur les marchés des petits exploitants.

- Les gouvernements des États se sont vus demander de retirer les subventions qu'ils accordaient aux agriculteurs en plus et au-dessus du prix minimum de soutien (PMS) pour le riz et pour le blé.
- Les transferts directs en espèce pour les pauvres ont débuté dans le cadre d'un projet pilote à Chandigarh (Pendjab) et à Pondichéry (Tamil Nadu), et ont été remplacés par un soutien en nature sous forme de distribution de céréales. Si cela va être adopté à plus vaste échelle dans tous les États, ça aura des effets draconiens sur les agriculteurs, comme cela va réduire énormément la quantité de céréales que le gouvernement va leur demander, ce qui réduirait automatiquement les subventions prévues pour le stockage public d'aliments. Cela faciliterait l'emprise sur le marché alimentaire indien de groupes multinationaux, et les agriculteurs seraient obligés de vendre leurs céréales à des prix faibles, car ils finiraient par perdre tant le mécanisme public de soutien des prix qu'un acheteur institutionnel de première importance, tel que Food Corporation of India (FCI).

Les marchés territoriaux seront eux aussi affectés lourdement par les accords de libre échange que l'Inde est en train de négocier avec les exportateurs majeurs de céréales que sont l'Union européenne, l'Australie, la Nouvelle Zélande et le Canada. Ces accords comporteront d'importantes coupures dans les tarifs des produits agricoles, facilitant ainsi l'importation d'aliments subventionnés plus bon-marché venant de l'étranger et déprimant les prix des productions à la sortie de la ferme en Inde. Il est fort probable que les accords de libre échange vont augmenter les investissements directs étrangers dans le commerce de détail, permettant donc à de grosses chaînes telles que Carrefour, Wal-Mart et Tesco d'opérer librement en Inde et de dominer les marchés alimentaires domestiques.[23]

L'absence d'un examen approfondi des impacts de ces accords commerciaux et d'investissement, de même que d'autres questions telles que le cadre réglementaire d'entreprise, les partenariats public/privé et la discipline imposée par les marchés financiers - tous des facteurs qui influent lourdement sur le développement des petits exploitants sur les marchés territoriaux – a été le moyen d'éviter des discussions controversées. Cependant, ces questions devraient être carrément abordées si les marchés territoriaux sont censés recevoir un soutien faisant du sens de la part des politiques publiques, et si les recommandations du document issu de la négociation doivent se voir donner sérieusement un suivi.

©Emiliano Pretto

CHAPITRE 3

LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR SOUTENIR LES MARCHES TERRITORIAUX

Les recommandations négociées sur 'La relation entre petits exploitants et marchés' soulignent l'importance de mobiliser les politiques publiques en vue de soutenir les petits exploitants et les marchés territoriaux. **Le Paragraphe 2**, par exemple, remarque que:

L*es gouvernements ont un rôle essentiel à jouer dans la prise en compte et l'élaboration de solutions pour résoudre les contraintes spécifiques et maximiser le potentiel pour un accès bénéfique à des marchés fiables et rémunérateurs. Cela permettra de soutenir les efforts des gouvernements pour faire avancer l'Agenda 2030 pour le développement durable en offrant des avantages pour la sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants, et pour la réalisation de la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous.*

Ceci est en ligne avec beaucoup d'autres données qui montrent que les politiques et les investissements publics visant à soutenir les investissements des exploitants ont des impacts parmi les plus efficaces en termes de mitigation de la pauvreté, développement rural, lutte contre la faim, insécurité alimentaire et malnutrition.[24] Les recommandations issues de la négociation s'adressent donc principalement aux gouvernements.[25]

©FAO/Filipe Branquinho

Cette section examinera certaines des recommandations les plus importantes du document dans les domaines suivants: i) prix; ii) marchés publics; iii) alimentation sûre et nutritive; iv) crédit et infrastructures. Elle tirera profit de certaines études de cas pour illustrer comment ces recommandations peuvent être effectivement mises en pratique. Elle prouvera pourquoi des cadres institutionnels et politiques solides sont importants pour renforcer les marchés territoriaux. L'approche qui est retenue pour mettre en œuvre les recommandations, en ligne avec l'approche du CSA, considère la prise de décisions politiques moins comme un exercice descendant qu'une opportunité d'échange politique et d'autonomisation, avec un rôle crucial joué par les organisations de petits exploitants et d'autres acteurs sociaux. La section se termine mettant en exergue certaines questions qui méritent d'être considérées ultérieurement dans le cadre d'une mobilisation accrue du soutien politique : telle la question critique de la formalisation des marchés. [26]

a) Politiques de fixation des prix

Les politiques de fixation des prix, y compris celles liées à la régulation des marchés, sont fondamentales pour déterminer le revenu que les petits exploitants peuvent tirer de la mise de leur production sur le marché. Nombre de petites fermes deviennent insolvables, car leur besoin de liquidité pour supporter des frais immédiats les oblige à vendre leurs produits en-dessous des coûts de production. Le manque d'informations de marché accessibles, fiables et à temps dû fait que les petits exploitants soient souvent défavorisés quand il s'agit de planifier la vente de leurs productions.

Ces questions sont abordées par les recommandations qui se battent pour *promouvoir un environnement de marché plus favorable aux petits exploitants, qui permet d'obtenir des prix justes et transparents à même de rémunérer adéquatement le travail et les investissements des petits exploitants* (**10ii**), et pour s*outenir des systèmes d'informations sur les marchés qui sont adaptés aux besoins des petits exploitants*, *afin de permettre des décisions éclairées sur les produits à vendre, quand et où* (**10iii**).

Un éventail d'instruments de politique publique pourrait être mis en œuvre, en vue de donner un suivi à ces recommandations, y compris les prix de soutien; des mesures de protection contre le dumping; les offices publics de commercialisation; des systèmes bon-marché d'information sur les prix de marché, accessibles via téléphone portable; et la politique en matière de concurrence, pour n'en mentionner que quelques-uns.
Il existe bon nombre d'exemples de cas montrant que les gouvernements ont pris de mesures visant à protéger les marchés locaux de leurs petits exploitants. Le gouvernement du Sénégal, après avoir consulté les organisations de producteurs, a congelé l'importation d'oignons pour toute la durée pendant laquelle les oignons produites au niveau local sont disponibles sur le marché. En conséquence de ce fait, la production est passée de 40.000 tonnes en 2003 à 235.000 tonnes en 2012, et le chiffre d'affaires de 5 à 35 milliards FCFA .[27]

Une campagne forte de la société civile a emmené le gouvernement du Cameroun à augmenter les tarifs sur les découpes de poulets congelées de faible qualité qui étaient bradées sur le marché local à des prix dérisoires, au détriment des petits producteurs locaux de volaille. Le résultat a été que les importations de poulet se sont écroulés, passant de 24 000 tonnes en 2004, avant l'application des nouveaux tarifs, à 800 tonnes en 2006.[28] Au Kenya, l'importation massive de lait en poudre par les compagnies privées de transformation du lait en 2001 avait déclenché des protestations, qui finalement avaient convaincu le gouvernement à augmenter les droits à l'importation de 25% à 60%. Grâce à cette mesure de protection, les petits exploitants et les filières informelles avaient pu fournir de 80 à 86% du lait vendu sur les marchés du pays tout entier en 2010, assurant un revenu à environ 800.000 fermes à gestion familiale et à plus de 350.000 personnes employées dans la collecte, le transport, la transformation et la vente de lait et laitage. [29]

Aucune mention n'est faite sur le besoin de sauvegarder les petits exploitants des pratiques abusives de certains acheteurs, malgré les gros efforts consentis par les organisations de la société civile pour que ce point soit ajouté : c'est une omission fort regrettable, surtout à la lumière des études qui ont montré comment les gros détaillants alimentaires se rassemblent pour manipuler les prix sur des marchés concentrés, au détriment aussi bien des producteurs que des consommateurs.[30]

Le document issu de la négociation souligne l'importance de soutenir les filières courtes comme stratégie prioritaire de commercialisation permettant aux petits exploitants d'améliorer leur revenu (**10xvii**). En plus de reconnaître la valeur environnementale, sociale et économique de la production alimentaire (**10xii**), ce document jette les jalons d'un soutien politique à des arrangements tels que l'Agriculture Soutenue par la Communauté (ASC) qui donne aux producteurs un rendement beaucoup plus important de leur travail et permet une production selon des pratiques agricoles durables (voir Cadre).

CADRE 2. Production laitière et Agriculture Soutenue par la Communauté au Royaume-Uni

Le laitage doit relever des défis significatifs, mais il a aussi devant lui une opportunité de changement radical. Au lieu de pousser pour une plus grande intensification du marché et des libres échanges, au risque de laisser de côté les petites fermes dans ce processus, une meilleur régulation, une plus grande coopération entre exploitants et une véritable comptabilité des coûts s'imposent. Il faut reconnaître la valeur réelle des petites fermes laitières, tandis qu'il faut prendre en compte les dégâts engendrés par l'intensification du marché, si l'on veut que l'industrie laitière survive en Grande Bretagne.

Il existe une alternative pour le fermier ou le nouvel arrivé qui veut garder l'élevage d'un petit troupeau et gérer une exploitation de proportions plus modestes, pour gagner sa vie par la vente directe de sa production à la communauté locale. Cette approche s'appelle souvent Agriculture Soutenue par la Communauté. Le lait obtenu d'une vache laitière moyenne fait une valeur d'environ £6.000 à £14.000 par an, quand il est vendu au détail, contre les quelques £ 2.000 s'il est vendu à une usine de transformation. Le fermier qui trouve le moyen de transformer et de vendre directement sa production laitière, récupèrera la marge de profit qui autrement serait grignotée par les compagnies de transformation. Un troupeau mettons de 20 vaches laitières signifierait un chiffre d'affaires de plus de £150.000.

Les fermiers laitiers au Dorset font actuellement faillite puisqu'ils sont payés beaucoup moins que leurs coûts de production du lait. Au lieu des 14p par litre, les fermiers laitiers peuvent s'attendre à ce qu'une ferme adhérant à la filière courte (au titre de l'ASC) reçoive £1,20 par litre, ce qui veut dire un bénéfice pour l'ASC et en même temps du lait sain à un prix raisonnable pour les consommateurs. Les produits sont en général moins chers que des produits similaires bios et de haute qualité disponibles au supermarché.[30]

b) Marchés publics

Les marchés publics/la commande publique institutionnelle d'achats ont été amplement reconnus comme étant l'une des stratégies les plus efficaces pour promouvoir la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate, car ils ouvrent de nouveaux marchés aux petits exploitants. Comme le dit le **paragraphe 9** du document issu de la négociation:

Les programmes de commande publique institutionnelle sont un instrument utile pour établir des liens entre les producteurs et la demande structurée de produits agricoles. Ils peuvent aider les petits exploitants à planifier et diversifier leur production et leur fournir un revenu plus prévisible, y compris pour ceux en situation de vulnérabilité, en cas de crise, de conflit ou de catastrophe naturelle.

En plus de créer de nouveaux canaux de commercialisation pour les produits des petits exploitants, ils offrent aussi toute une série d'autres avantages, tels la réduction des kilomètres-aliments, et l'accès des consommateurs à une alimentation saine et nutritive.

Certains gouvernements ont exprimé des réserves quant à l'adoption de programmes de commande publique pour soutenir les petits exploitants locaux et les marchés territoriaux, disant leur souci que cela irait à l'encontre de l'Accord OMC sur les marchés publics. Cependant, comme l'a remarqué l'ancien rapporteur spécial des Nations-Unies pour le Droit à l'alimentation, il s'agit là d'un 'malentendu', comme il y a suffisamment de marge de manœuvre et de flexibilité pour intégrer dans les politiques en matière de marchés publics les principes du développement durable et du droit à l'alimentation.[31]

Toutefois, il est vrai que les stratégies de commande publique institutionnelle ne bénéficient pas automatiquement les petits exploitants. Si elles ne sont pas bien conçues, en effet, elles finissent par favoriser moins les organisations de petits exploitants que les entreprises soumissionnaires, telles les grandes compagnies de restauration. Le texte issu des négociations fournit plusieurs recommandations de valeur à cet égard : tout d'abord par l'implication des petits exploitants dans le développement de contrats de marchés publics, pour s'assurer qu'ils répondent à leurs besoins (**9**), et, deuxièmement, en "améliorant les procédures de passation des marchés à travers la promotion de conventions d'achat inclusives avec des modalités adaptées, incluant un langage simplifié, la renonciation à des clauses de performance, des paiements rapides et réguliers, y compris des avances, ou encore des commandes de quantités qui soient gérables et des délais réalistes" (**10v**).

Les Directives 24 et 25 de l'Union européenne prévoient des clauses soutenant les politiques en matière de marchés publics, qui favorisent les groupes de petits exploitants. La pratique des petits producteurs locaux qui se rassemblent pour répondre à des appels d'offres pour la fourniture des repas dans les établissements scolaires ou autres institutions devient de plus en plus répandue. Cette pratique serait lourdement affectée si des traités d'investissement de grande envergure, tel le Partenariat transpacifique ou le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI), étaient votés dans les législations nationales, car cela ouvrirait aux marchés publics, ce qui porterait atteinte aux petits exploitants à cause de mécanismes internationaux d'arbitrage dans les investissements.

Le Brésil est l'un des meilleurs exemples d'un programme de marchés publics intégrant ces recommandations, et réussissant à mettre ensemble avec succès toute une série d'acteurs sociaux – y compris les organisations de producteurs, les syndicats, les ONG rurales, le mouvement social et plusieurs ministères – et incorporant les marchés publics dans une stratégie nationale de la sécurité alimentaire et de la nutrition (voir Cadre). Cette expérience inspire des programmes similaires qui se font en ce moment en Afrique.

©FAO/Giuseppe Bizzarri

CADRE 3. Les marchés publics au Brésil

Au Brésil l'État utilise des instruments de politique publique pour ouvrir de nouveaux espaces de marché pour les petits exploitants, dans le cadre d'un investissement à long terme dans une stratégie nationale de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Considérant la faim surtout comme un problème politique, le Brésil a fait des bonds en avant dans la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Essentielles pour cette réussite ont été toute une série de politiques sociales, tels transferts monétaires, prestations sociales et pensions, avec l'accent mis sur la participation sociale, y compris des organisations paysannes, des syndicats, des ONG rurales, du mouvement social et de plusieurs ministères. Le soutien aux petits exploitants et aux ménages pauvres des zones rurales a joué un rôle central dans cette stratégie, notamment par le biais du programme d'approvisionnement alimentaire public (PAA). Celui-ci implique l'adoption de la procédure des marchés publics pour les aliments produits par des petits exploitants qui se regroupent au sein d'associations inscrites auprès de la Compagnie Nationale d'Approvisionnement Alimentaire (CONAB). Entre-temps, dans le cadre du programme de cantines scolaires, au Brésil chaque municipalité reçoit une subvention journalière pour chaque élève inscrit 200 jours par an, à condition que 70% des achats de chaque municipalité soient pour la fourniture de denrées de base, non transformées, dont 30% doivent forcément venir des fermes à gestion familiale locales. Cela a été établi pour bénéficier environ 300.000 ménages paysans pauvres, soit environ 10% du total des exploitations à gestion familiale au Brésil.[32]

c) Une alimentation saine et nutritive

Le texte issu de la négociation contient des mentions importantes et des recommandations fortes à propos du rôle clef que jouent les petits exploitants pour l'approvisionnement d'aliments sains et nutritifs, contribuant ainsi à la promotion de régimes sains et durables :

- *Le paragraphe 8 dit que "Les petits exploitants fournissent des produits alimentaires qui contribuent à une alimentation saine, diverse et équilibrée, d'une manière durable et ils peuvent jouer un rôle important dans le maintien de la connexion entre les consommateurs et la source de la production alimentaire";*
- *La recommandation 10.iv rappelle "(…) les programmes d'approvisionnement institutionnels pour les institutions publiques, les programmes d'aide alimentaire ou encore les programmes d'alimentation scolaire permettant aux petits exploitants d'être mis en relation avec une demande structurée de produits alimentaires et agricoles et qui permettent aux consommateurs d'accéder à une nourriture suffisante, saine, nutritive et diversifiée produite par les petits exploitants, y compris lors de crises et de conflits prolongés";*
- *La recommandation 10.ix demande à ce que soient améliorés les investissements en infrastructures "afin d'améliorer la qualité, la valeur nutritionnelle et la sécurité alimentaire";*
- *La recommandation 10.xvii appelle à "Encourager la production d'aliments nutritifs et sains qui peuvent présenter de nouveaux débouchés pour les petits exploitants".*

Dans l'ensemble, l'effet de toutes ces recommandations donne aux petits exploitants un levier important pour demander des politiques publiques visant une plus grande disponibilité d'aliments diversifiés et cultivés/produits/préparés au niveau local sur tout l'ensemble des types de marchés existants. A vrai dire, la production diversifiée des petits exploitants est cruciale pour assurer la biodiversité alimentaire et la préservation de pratiques traditionnelles de préparation d'aliments faits à la main. Comme c'est notamment le cas des petits exploitants agro-écologiques, ces recommandations présentent des instruments supplémentaires pour mobiliser le soutien public en vue du renforcement du mouvement agro-écologique, dans la mesure où elles réclament des régimes sains et durables reconnus comme des biens communs essentiels. De surcroît, le paragraphe 8 saisit aussi le 'rôle important des petits exploitants dans le maintien de la connexion entre les consommateurs et la source de la production alimentaire', soulignant l'échange d'informations et de connaissances qui est inhérent aux marchés territoriaux. L'alimentation étant l'expression de valeurs, cultures, relations sociales et de l'autodétermination des peuples, la protection et le renforcement de ces marchés joue *un rôle fondamental dans la préservation de la transmission intergénérationnelle des connaissances alimentaires*, et offre une réponse complémentaire, pour ne pas dire alternative, aux appels de plus en plus pressants à une éducation en matière de nutrition.Qui plus est, le texte issu de la négociation saisit aussi une autre dimension clef de la nutrition liée à la sécurité alimentaire :

- *La recommandation 10.xx appelle à "Promouvoir la protection rigoureuse de la sécurité alimentaire à travers une évaluation efficace des risques conduisant à des systèmes de contrôle adaptés aux différences dans les échelles, les contextes et les modes de production et de commercialisation, tout en assurant le renforcement de l'information et de la capacité à répondre à ces exigences".*

Les petits exploitants sont aujourd'hui de plus en plus affectés par des normes de sécurité alimentaire imposées du haut et amplement mises en place pour répondre aux besoins de la production alimentaire massive, mécanisée et normalisée des pays développés, et de plus en plus appliquées sous l'hégémonie de régimes de libéralisation des échanges et de l'expansion sans cesse des chaînes de la grande distribution. Il en résulte que les règles de sécurité internationales sont de plus en plus souvent appliquées aux procédures d'achats et de commande locales (c.-à-d. aux commandes d'aliments des hôtels, des restaurants et d'autres détaillants du secteur du tourisme, etc.), ce qui finit par conditionner de manière significative l'approche des décideurs politiques vis-à-vis des marchés territoriaux informels. Ce phénomène est très bien saisi dans une publication récente de l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) résumant les résultats de vingt-cinq études de cas

©Emiliano Pretto

©FAO/IFAD/WFP/Petterik Wiggers

sur des aliments d'origine animale dans l'Afrique sub-saharienne tout entière (Kristina Roesel and Delia Grace, Food Safety and Informal Markets, Routledge, 2015):

"Les études de cas et les synthèses mettent en cause toute la réflexion en matière de sécurité alimentaire en Afrique: elles montrent comment les marchés réticulaires informels continuent d'être la source majeure de denrées périssables, et le seront sans doute dans un proche avenir; elles suggèrent que les risques ne sont pas toujours si importants que ça, s'ils peuvent être gérés par avance, et que les préparations alimentaires traditionnelles peuvent s'avérer considérablement efficaces pour réduire les risques ; elles trouvent que les denrées vendues par le biais du secteur formel de l'économie très souvent ne se conforment pas mieux aux normes alimentaires que les denrées vendues au travers du secteur informel; elles montrent combien la culture est importante comme facteur déterminant dans la sécurité alimentaire, et pourquoi il peut y avoir des trous et des manques d'information empêchant de changer les comportements en matière de sécurité alimentaire ; enfin, elles soutiennent que les problèmes de sécurité alimentaire peuvent être en général gérés et dans la plupart des cas réglés au mieux par l'implication de toutes les parties prenantes et l'activation d'incitants, au lieu d'imposer des réglementations draconiennes."

En ligne avec cette approche émergeante, la recommandation 10.xx promeut une approche à la sécurité alimentaire fondée sur l'analyse des risques, changeant ainsi la perception qu'ont les décideurs politiques qui considèrent très souvent ces marchés ouverts comme étant non-propres et chaotiques, et qui sont maintenant portés à adopter une approche fondée sur les données factuelles. A proprement parler, l'analyse structurée montre souvent que les risques que se posent pour les denrées commercialisées sur des marchés informels ne sont pas aussi élevés qu'on le croit, même s'il s'agit de denrées différentes d'autres types de production qui requièrent des systèmes de contrôle qui soient adaptés aux '*différences dans les échelles, les contextes et les modes de production et de commercialisation*'. Dans l'application de cette recommandation, il faut que les petits exploitants soulignent avec force qu'une telle approche individualisée ne veut aucunement dire une application des normes sécuritaires à la baisse, bien au contraire leur amélioration. La sécurité alimentaire est très importante pour les consommateurs, y compris ceux qui peuplent les marchés territoriaux informels. Des études ont montré que la plupart des consommateurs (48 à 97%) que l'ont trouve dans les marchés informels ont déclaré qu'ils font une attention énorme à la sécurité alimentaire et qu'ils seraient prêts à payer 5 à 15% plus pour des aliments dont la qualité est assurée à 100%. La politique et les réglementations en matière de sécurité alimentaire, qui ne sont pas conçues pour les marchés des productions des petits exploitants et pour leur information, finiraient par passer à côté de risques importants propres à ces contextes, et par imposer des surcoûts et des procédures encombrantes et pas du tout nécessaires. Comme il est dit dans le Mémoire de recherche N. 20 de l'Institut international de recherche sur l'élevage:

"Les facteurs de risque sont toutes les choses qui peuvent produire un dégât. Bactéries, virus, parasites, substances chimiques et toxines fongiques dans les aliments peuvent tous causer une atteinte : ce sont donc des facteurs de risque. D'autre part, le risque proprement dit est la probabilité que ce dégât se produit effectivement, avec toutes ses conséquences pour la santé publique et l'économie. Nos études montrent que les aliments vendus par les canaux informels contiennent souvent des facteurs de risque. Qui plus est, comme les chaînes de valeur deviennent plus longues et plus complexes, le transport couvre des distances accrues, les volumes de denrées proviennent de sources de plus en plus diversifiées et la filière s'allonge des producteurs aux consommateurs. Il en va de même pour les facteurs de risque qui s'accroissent. Les études sur les consommations et les chaînes de valeur confirment tout l'ensemble de la littérature qui avance l'idée que dans certains contextes, le niveau élevé de maladies dans les pays en développement est associé à l'alimentation. Toutefois, une série d'études sur les marchés informels du lait et de la viande ont montré que même si les facteurs de risque sont communs à tous les marchés informels, le risque pour la santé humaine n'est pas forcément élevé."

Il est donc essentiel que les petits exploitants se servent de cette recommandation pour promouvoir une approche participative et fondée sur le genre à l'évaluation des risques existant dans

la production des petits exploitants et sur les marchés territoriaux informels, en vue d'obtenir des réponses en matière de sécurité adaptées à leurs propres conditions, au lieu de cadres réglementaires mis au point pour des types de risques complètement différents de ceux auxquels ils sont exposés.

d) Crédit et infrastructures appropriés.

Le texte issu de la négociation avance toute une série de recommandations très percutantes sur la fourniture de lignes de crédit, de services financiers et des infrastructures nécessaires, y compris les routes de desserte, les installations d'irrigation, les structures de stockage, pouvant aider les petits exploitants dans leurs activités de commercialisation:

- *10ix. Investissement dans et amélioration des installations de traitement et de stockage, ainsi que de leur disponibilité et accessibilité dans les zones rurales et urbaines, afin d'améliorer la qualité, la valeur nutritionnelle et la sécurité alimentaire, ainsi que pour réduire la saisonnalité de l'insécurité alimentaire et les pertes post-récolte et les gaspillages alimentaires.*
- *10x. Améliorer l'accès aux systèmes financiers inclusifs, adaptés aux besoins des petits exploitants, proposant une large gamme de services et de produits financiers innovants, des solutions de micro-finance, des lignes de crédit spéciales, un capital de démarrage et des solutions d'assurance.*
- *10xi. Développer ou améliorer des infrastructures ciblant précisément les activités des petits exploitants, comme par exemple l'irrigation, la construction de petites unités pour le traitement et l'emballage ou encore des infrastructures qui font le lien entre les zones rurales et les zones urbaines et des marchés adaptés, comme par exemple des routes de desserte et des structures de marchés directes pour la vente locale; et améliorer l'accès aux sources énergétiques.*

Reconnaître que l'État a un rôle de toute première importance à jouer dans la fourniture de ces biens et services essentiels est fondamental. Cela est particulièrement important dans un contexte où nombre de gouvernements sont en train de couper les investissements – et de beaucoup – dans ces domaines ou endossent la responsabilité d'investir au secteur privé, qui souvent s'intéresse plus à répondre aux exigences infrastructurelles des marchés à l'exportation qu'au développement des systèmes locaux de production alimentaire et des marchés territoriaux. L'investissement public en biens et services publics est vital, et s'est largement avéré l'une des stratégies parmi les plus efficaces pour stimuler le développement rural et la réduction de la pauvreté.

La mention spécifique faite à l'extension de 'lignes de crédit spéciales' à propos des services financiers est une marque de reconnaissance que ces services n'ont pas toujours servi les intérêts des petits exploitants, et qu'il faut consentir des efforts particuliers pour les tailler sur leurs besoins et circonstances.

e) Quand est-ce que la formalisation marche?

L'appel pour des politiques publiques efficaces en faveur des petits exploitants et des marchés territoriaux pourrait être interprété implicitement comme une exigence de formalisation généralisée de tous les arrangements informels de marché. Ce n'est pas là la meilleure manière de procéder. Ces dernières années, une notion plus nuancée de formalisation a vu le jour qui se pose la question fondamentale suivante 'quand est-ce que la formalisation marche?'.[33]

Il est ici crucial de bien comprendre la dynamique des marchés sur lesquels opèrent les petits exploitants. Beaucoup de petits exploitants, par exemple, adoptent une stratégie mixte, s'engageant dans des marchés tant formels qu'informels, en fonction de facteurs tels que la demande de marché, la qualité du produit, le prix et les bénéfices que l'on peut remporter. Pour bon nombre d'agriculteurs, les coûts pour se conformer à la formalisation à part entière sont trop élevés, et les réglementations trop complexes, par conséquent toute sorte d'approche coercitive est inutile et finalement contre-productive.

En même temps, il n'est pas juste non plus de penser que les préférences des consommateurs et l'importance des cultures alimentaires locales peuvent être tout simplement ignorées ou bafouées. Au Kenya, par exemple, en dépit des campagnes visant à promouvoir la consommation de lait pasteurisé et emballé dans le secteur formel, la consommation de lait cru reste encore

prioritaire car ça coûte moins cher, contient plus de matières grasses, est largement accessible et arrive en quantités variables répondant donc aux exigences du pouvoir d'achat qui varie d'un consommateur à l'autre.[1]

Il est donc essentiel qu'afin que la formalisation marche et s'avère efficace, les avantages soient supérieurs aux coûts et que les petits exploitants soient convaincus des bienfaits d'un meilleur accès aux marchés demandant un certain niveau de formalisation. Il est crucial que "le processus de formalisation ajoute de la valeur à ce que les relations et les transactions informelles offrent déjà".[34] Dans le cas du Pérou, par exemple, des stratégies inclusives de formalisation axées sur le soutien aux exploitants, la transition progressive et sur base volontaire à la formalisation par la création de petites exploitations collectives, et l'identification de 'territoires cibles au potentiel important qui bénéficieraient d'autres initiatives de promotion économique, tels que l'adoption des procédures de marchés publics par les collectivités locales', ont atteint un certain niveau de réussite. D'autres cas, tel celui du marché alimentaire périurbain de Nairobi, Kenya, montrent eux aussi, des résultats positifs (voir Cadre).

CADRE4. Marché de Kangemi, comté de la ville de Nairobi, Kenya

Le marché Kangemi se trouve à l'ouest dans le sous-comté de Nairobi, à environ 6 km du centre ville de Nairobi. Il a débuté comme l'un des nombreux marchés informels qui se trouvent dans toute la ville, jouant un rôle vital pour l'approvisionnement en légumes verts, céréales, volaille et une variété d'autres légumes et épices et denrées aux citoyens et aux habitants de la banlieue. Il assure un emploi aux nombreux exploitants, mais aussi colporteurs et toute sorte d'autres vendeurs qui se rassemblent au marché pour vendre leurs biens de consommation. Les consommateurs sont attirés au marché par la variété de produits, leur fraîcheur et qualité, et leurs prix abordables.

Cependant, techniquement le marché était illégal, et les vendeurs de denrées venaient occuper illégalement le terrain du marché pour installer leurs étalages, ce qui avait créé des problèmes avec les autorités publiques qui parfois débouchaient sur des affrontements violents. En 2000 le marché fut incendié. Suite à cet accident, l'administration locale entama les négociations avec les vendeurs du marché et accepta de donner à l'association appelée Kangemi Harambe Market Association un droit d'occupation sur les 2,5 acres que les vendeurs avaient occupées. Depuis lors les relations entre l'association du marché et la mairie de Nairobi se sont beaucoup améliorées, et des services ont été mis au point : tels la collecte des déchets, la perception des impôts, l'organisation des services sanitaires et de communication. L'association a passé un accord particulier avec le Ministère de l'Environnement de la ville de Nairobi sur le tri sélectif des déchets, avant qu'ils ne soient collectés par les camions de découlement des ordures pour être acheminés à la décharge locale. En échange du soutien et de la reconnaissance publics, l'association du marché a noué des liens avec les différents groupes de la communauté locale pour les sensibiliser sur des questions telles que la sécurité des produits vendus et la lutte contre la vente illicite de biens tout au long de la route ou dans d'autres espaces ouverts. Si des problèmes et des frictions demeurent, quand même tout cela a contribué à réduire au minimum le conflit entre marchands de denrées et autorités publiques, ainsi que le découlement illicite des déchets.[35]

©Emiliano Pretto

CHAPITRE 4

LE POSITIONNEMENT DES MARCHES TERRITORIAUX POUR REPONDRE AUX DEFIS PLANETAIRES A VENIR

Comme le dit le **paragraphe 3** du document final, “le paysage économique, social, environnemental et politique dans lequel opèrent la plupart des petits exploitants évolue de plus en plus rapidement” avec “le changement climatique, les pressions et les changements démographiques, l’urbanisation, l’‘augmentation de la prévalence des conflits et des personnes déplacées et des réfugiés, ainsi que des revenus plus élevés, ou encore l’évolution des régimes alimentaires qui présentent des défis et des opportunités pour les petits exploitants”.

Il a été supposé que ces dynamiques de changement se traduiront pour les petits exploitants dans l’exigence de ‘se moderniser’, finalement de ‘sortir’ de leur statut de petits exploitants en adoptant des styles d’agriculture à plus haute intensité de capital, plus orientés aux affaires et à l’esprit d’entreprise. Cependant, comme le reconnaît le rapport du Groupe d’Expert de Haut Niveau, il n’y a rien de préétabli dans ce paradigme de transition, mais c’est plutôt une question de conception et de structuration:

La petite agriculture est le fondement de la sécurité alimentaire dans de nombreux pays et constitue une partie importante du paysage socio-économique et écologique dans tous les pays. En raison de l’urbanisation, de l’intégration et de la mondialisation des marchés, le secteur subit des mutations profondes qui sont d’un intérêt national vital, qui sont souvent contraires aux intérêts des petits exploitants et qui sont souvent d’autant moins inévitables ou fortuites qu’elles découlent d’un choix social.[36]

Qui plus est, “l’expérience montre que la petite agriculture, lorsqu’elle est soutenue de manière appropriée par des politiques et des investissements publics, a la capacité de contribuer efficacement à la sécurité alimentaire, à la souveraineté alimentaire et, d’une façon importante, à la croissance économique, à la création d’emploi, à la réduction de la pauvreté, à l’émancipation de groupes négligés et marginalisés, et à la réduction des inégalités géographiques et socio-économiques”.[37]

A vrai dire, l’expérience montre que la petite agriculture et les marchés territoriaux sont sur plusieurs versants mieux équipés pour relever les défis mondiaux – tels les chocs climatiques et de prix grandissants – que les marchés mondiaux des denrées de base. Et cela en raison notamment de la multifonctionnalité des marchés territoriaux sur lesquels s’engagent les petits exploitants et des systèmes d’agriculture diversifiés. De multiples canaux de commercialisation pour la vente et l’accès aux denrées, avec la possibilité d’avoir recours à l’autoconsommation ou aux filières courtes lorsque cela représente la meilleure option: cela veut dire que les producteurs sur les marchés territoriaux sont moins vulnérables aux fluctuations des prix sur les marchés internationaux et à l’interruption des longues chaînes agro-alimentaires centralisées, comme cela fut le cas pendant la crise alimentaire de 2007 – 2008.

En fait, la fragilité inhérente aux grandes exploitations agricoles fournissant les denrées sur les marchés mondiaux implique que, dans certaines circonstances, elles sont plus exposées que les petits exploitants au risque de faire faillite, à cause des dettes qu’elles cumulent, ce qui sur des marchés volatiles et en association avec des prix faibles peut souvent porter à un manque de liquidité. En Russie par exemple, plus de 50% de ces exploitations remportent en ce moment des pertes nettes.[38] Entre 2008 et 2009, et encore en 2014, bon nombre de grande exploitations agricoles dans leur processus d’expansion ont fait faillite, notamment au Danemark et aux Pays-Bas, à cause d’un ratio dette-actif élevé qui a aggravé leur exposition et donc leur sensibilité à l’incertitude du marché.

Souvent la résilience économique et la résilience écologique vont de pair. Par exemple, à la suite de l’Ouragan Mitch en 1998 au Nicaragua, il fut observé que les exploitations agro-écologiques situées sur les marchés territoriaux se trouvèrent dans une situation plus forte pour rebondir que leurs homologues plus traditionnelles. Ensuite, les observations sur le terrain ont confirmé que “les parcelles des exploitations agro-écologiques durables avaient plus de couche arable, un taux d’humidité du terrain plus important, plus de végétation, moins d’érosion, et avaient remporté moins de pertes économiques après l’ouragan que les parcelles témoins des exploitations traditionnelles”.[39] Pareillement, aux Philippines, le développement fort d’un mouvement urbain-rural fondé sur l’économie de la solidarité a connu une très grande efficacité dans l’amélioration de la sécurité alimentaire locale, en assurant que les producteurs aient accès aux marchés locaux leur garantissant un revenu décent, en construisant une sorte de résilience au changement climatique, et aidant à la reprise après sinistres (voir Cadre).

CADRE 5. Construire la résilience par le biais des marchés territoriaux aux Philippines.

L’agriculture aux Philippines s’est très longtemps caractérisée par être une petite agriculture encouragée à investir dans des cultures commerciales orientées à l’exportation, notamment huile de coprah et canne à sucre. Or, le risque évident qui se pose aussi bien pour les populations locales que pour les producteurs étant la perte de leur souveraineté alimentaire, ou dans le pire des cas, la perte de leur sécurité alimentaire.

Ce fut précisément ce qui se passa lorsqu’en 2014 le Typhon Haiyan frappa les Philippines, avec une perte qui a été estimée à $700 million tant de production agricole que d’infrastructures. Environ 74% des pêcheurs et 77% des agriculteurs ont perdu leurs propriétés et leur source de revenu, y compris ceux impliqués dans des projets durables de production innovante, telle la culture des algues marines.

Le modèle d’Agriculture Soutenue par la Communauté, promu par le mouvement national de l’économie de la solidarité, a été en première ligne pour garantir la sécurité alimentaire/souveraineté alimentaire locale dans l’après-Typhon Haiyan, assurant ainsi que les producteurs et les communautés locales deviennent autonomes et conformes en matière de sécurité alimentaire. Dans ce système, les producteurs et les restaurateurs locaux signent un accord, avec paiement à l’avance, à un prix convenu pour élever cochons et chèvres et cultiver du riz et autres légumes. Le réseau a rapidement acquis une très bonne réputation pour les produits bios cultivés par ces producteurs. Le réseau assure la fourniture des aliments aux écoles, aux hôpitaux et aussi à des restaurants. Il s’est développé selon une approche intégrale de développement local, pour justement construire localement des systèmes alimentaires résilients, et assurer qu’aussi bien les producteurs que les populations locales puissent rebondir après le typhon.

La législation nationale approuvée en 2016 en faveur de la production bio a contribué elle aussi à apporter un soulagement aux producteurs dans l’après-Typhon Haiyan.[40]

La contribution de la petite agriculture et des marchés territoriaux à l'amélioration de la résilience des systèmes alimentaires ne veut pas dire, cependant, qu'ils n'ont pas besoin d'un soutien solide en termes de politiques publiques pour qu'ils soient mis dans une position forte pour avancer. L'un des atouts majeurs du processus au CSA sur 'L'établissement de liens entre petits exploitants et marchés' a justement consisté à mobiliser les politiques publiques pour soutenir les marchés territoriaux, tant en renforçant ces marchés là où ils existent déjà, qu'en leur ouvrant de nouveaux espaces pour qu'ils puissent s'installer et prospérer.

Une recommandation clef du document final est que les gouvernements renforcent la main des petits exploitants sur les marchés en:

*Investissant dans le renforcement des capacités, dans la recherche scientifique et des technologies innovantes adaptées aux besoins des petites exploitations, ainsi que dans le transfert de technologie. Promouvoir la valeur ajoutée, la diversification de la production, l'emploi et les sources de revenu afin d'aider les petits exploitants à se prémunir contre la volatilité des prix alimentaires et atténuer les effets des risques et des chocs sur le revenu agricole (***10xvi***).*

Les recommandations politiques adoptées par le CSA en 2013 avaient déjà mis l'accent sur l'approche du renforcement des capacités et de la recherche scientifique qui est idéale, car elle permet de conjuguer les connaissances traditionnelles des exploitants et des peuples indigènes avec les résultats de la recherche scientifique.[41]

L'**accent mis sur formation et éducation (10xxi), développement des capacités (10xxii), innovation et renforcement des organisations collectives de petits exploitants (10xxiv)** tout au long du texte issu de la négociation est tout à fait juste, et devrait être sérieusement pris en compte dans le cadre de l'engagement du document, en vue d'une approche participative et inclusive à la prise de décisions politiques (**10viii**), et d'autonomisation des petits exploitants avec une attention particulière aux femmes et aux jeunes (**10xix**).

Ça vaut le coup d'explorer comment une telle approche inclusive et participative à la prise de décisions politiques pourrait se développer pour donner du poids aux recommandations, et renforcer la position des marchés territoriaux afin qu'ils puissent relever les défis mondiaux. Le document issu de la négociation avance une recommandation intéressante à cet égard (**10xiii**), appelant à:

Promouvoir des approches intégrées et équilibrées entre les politiques et des stratégies nationales plus larges, y compris les interventions ciblées sur les questions de genre, comme par exemple sur le développement économique local et la planification rurale-urbaine, afin de faciliter le soutien à des marchés liés aux systèmes alimentaires locaux, nationaux et régionaux.

Cet appel à 'des approches intégrées et équilibrées' se frayant un chemin dans le cadre de politiques et de stratégies de développement plus larges fait écho à bon nombre d'autres recommandations du CSA, telle la recommandation du CSA 40 à:

Élaborer – ou la développer si elle existe déjà – une vision nationale de la petite agriculture qui tiennent compte du développement de l'agriculture et du pays en général, qui ancre fermement la petite agriculture dans des stratégies et politiques nationales intégrées, qui consiste notamment à relier les petits exploitants aux marchés, et qui soit définie en concertation avec toutes les parties prenantes nationales, en particulier les petits exploitants – dont, dans de nombreux pays, une majorité de femmes – leurs associations et leurs représentants, dans le cadre du développement durable et de directives et processus fondés sur les droits et caractérisés par la transparence.[42]

Une notion similaire est exprimée dans les Directives volontaires du CSA pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, dans lesquelles il est recommandé aux États de veiller à ce que se fasse régulièrement une planification des unités spatiales de sorte à promouvoir un développement équilibré et durable des territoires.

Cela indique une nouvelle manière de procéder dans la réflexion sur la gouvernance des marchés pour atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire et de la nutrition – laquelle devrait être beaucoup plus ouverte et démocratique, impliquer les acteurs locaux et, plus en général, toute la 'communauté des pratiques alimentaires', et être adaptée aux différentes échelles et aux différents territoires. À vrai dire, ce type de gouvernance alimentaire inclusive existe déjà dans nombre d'endroits.

Par exemple, à propos de la question stratégique de savoir comment nourrir nos villes, les stratégies alimentaires urbaines intégrées considèrent la nourriture dans ses multiples dimensions et essaient d'harmoniser les politiques alimentaire et agricole avec d'autres résultats fort voulus en matière de santé publique, d'éducation, d'environnement et de durabilité économique. Cela va souvent de pair avec l'institution ou la requalification d'organismes publics locaux, tels les Conseils de politique alimentaire locaux impliquant une vaste panoplie d'acteurs locaux dans la mise en place des politiques et qui souvent essaient de conjuguer stratégies alimentaires et stratégies agricoles urbaines dans un plan cohérent et coordonné couvrant le milieu métropolitain et la zone rurale qui l'entoure (**voir le Cadre**).

CADRE 6. L'alimentation et la ville: les Conseils de politique alimentaire de par le monde

Les Conseils de Politique Alimentaire (CPA), ou d'autres instances similaires, ont émergés dans les villes, dans les espaces métropolitains et dans des régions du monde entier, en tant que forums de participation et de coordination de toutes les questions ayant trait au système alimentaire "local". La plupart de ces activités ont pour but d'améliorer l'accès aux marchés des producteurs locaux de denrées alimentaires, d'améliorer l'accès des communautés locales – notamment des citoyens - aux produits du terroir, de mieux intégrer les exigences en matière de santé publique et d'améliorer la durabilité en général. Les CPA souvent impliquent une coordination des multiples acteurs participant au système alimentaire dans son ensemble, y compris les acteurs les plus importants au niveau local et de communauté dans la production, la consommation, la transformation, la distribution des aliments et le recyclage des déchets. En plus de cela, nombreux sont les Conseils de la Politique Alimentaire qui impliquent dans leur travail les organisations non-gouvernementales, les associations de communauté, le monde académique, les acteurs et mouvements de la justice sociale et les groupes environnementaux.

Si de nombreux exemples pourraient être mentionnés, il faut dire que parmi les CPA qui existent depuis plus longtemps, les plus réussis et participatifs, il y a celui de Toronto. Créé en 1991, ce CPA fut institué grâce à des initiatives très puissantes venant du bas visant à collaborer avec les autorités de la ville pour promouvoir une approche allant bien au-delà des frontière de la ville et mieux intégrer les producteurs alimentaires et les territoires ruraux dans la stratégie alimentaire municipale. Siégeant dans le Conseil local de santé, le CPA se penche sur la nutrition et l'accès à une nourriture saine, et l'accès des producteurs locaux au marché est vu comme un élément clef pour atteindre les résultats escomptés en matière de santé et de nutrition. Des villes comme Bristol, au Royaume-Uni et Gant en Belgique ont institué, elles aussi, des CPA qui assurent un équilibre entre participation des autorités et de la société civile. À Belo Horizonte, au Brésil, la politique de sécurité alimentaire nationale est appliquée au niveau municipal par des activités déployées localement comme les marchés publics locaux, y compris les commandes et les achats des petits producteurs locaux, et l'amélioration de l'accès et de la logistique dans le processus de délivrance. Les droits de l'homme sont au cœur de ce programme, tout comme un rôle central est réservé à la société civile dans toutes les décisions.[43]

Les meilleurs exemples de stratégies alimentaires urbaines intégrées, par conséquent, traitent de l'alimentation au titre d'une question territoriale, y reliant les volets économique, social et culturel faisant partie d'une approche plus ample en matière de durabilité. Dans ce sens là, elles sont fondées sur un différent type de géographie alimentaire – qui dépasse la fracture traditionnelle rural/urbain pour prévoir un nouveau type d'espace – c.-à-d. les villes petites et moyennes et les zones rurales les environnant – qui est beaucoup plus compatible avec les conditions des petits exploitants que la course actuelle aux mégalopoles. Ce type de développement territorial intégré est par exemple de plus en plus poursuivi à Turin, en Italie (voir le Cadre).

CADRE 7. La planification alimentaire urbaine comme partie du développement territorial intégré.

Turin est en train de 're-territorialiser' son système alimentaire, par le développement d'un nouveau plan intégré qui jette les jalons d'une nouvelle relation entre la ville, ses zones rurales environnantes et l'alimentation. Tirant profit des multiples marchés alimentaires existants que les exploitants venant de la campagne approvisionnent tous les jours de produits frais, ainsi que d'un éventail de réseaux alimentaires alternatifs, tels les marchés d'agriculteurs, l'horticulture urbaine, les groupes d'achats solidaires, etc., la ville est en train de dégager un nouveau plan alimentaire tous azimuts ('Nourrir Turin Métropolitaine') s'inspirant d'une vision intégrée urbaine-rurale pour atteindre la gouvernance alimentaire. Parmi les multiples activités prévues figurent : agriculture urbaine et périurbaine; santé publique; restauration durable et éducation alimentaire; et réduction des gaspillages. Dans cette manière, la zone métropolitaine, le grand-Turin, et la ville à proprement parler sont connectés dans leur intégralité.[44]

Ce type de développement territorial intégré s'incorpore bien dans l'idée et dans la réalité des marchés territoriaux telles que développées dans les négociations sur 'L'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés'. Il complète et renforce des pratiques, des commerces et des échanges qui se font déjà au jour le jour, en y ajoutant une dimension qui peut contribuer à orienter le développement de marchés et de politiques publiques performantes. C'est une direction prometteuse pour le renforcement futur des marchés territoriaux, des petits exploitants et de leurs contributions à la sécurité alimentaire mondiale et à la nutrition dans le monde, dans un paysage planétaire en pleine mutation économique, sociale, environnementale et politique.

CONCLUSIONS

Le processus sur 'L'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés' et le texte issu des négociations ont mis en lumière la question cruciale des liens existant entre petite agriculture, marchés et sécurité alimentaire et nutrition. Il importe que les recommandations soient abordées avec le sérieux qu'elles méritent, et qu'un suivi leur sera assuré, au sein du CSA, mais surtout aux niveaux local, national et régional, réservant un rôle moteur aux petits exploitants.

Il est très significatif, à cet égard, que le texte issu des négociations se termine par une section sur le suivi à donner à ce processus, concluant que:

- *Toutes les parties prenantes du CSA sont encouragées à faire la promotion de ces recommandations, y compris auprès de la FAO, du FIDA, et du PAM, ainsi qu'auprès des organes directeurs des autres agences des Nations-Unies, mais aussi à renforcer le travail de sensibilisation à travers la diffusion de ces recommandations, en militant pour une large adoption et en facilitant l'apprentissage, l'action et le partage d'expériences à travers l'utilisation de ces recommandations* (**10xxv**).

Le cadre de projet de décisions soumis à la session plénière du CSA en octobre 2016 soulignait avec plus de force cette recommandation, en contenant une proposition à ce que le CSA dans une session plénière future revienne sur cette question de suivre les progrès, faire le point, et échanger les expériences.

Afin d'assurer un suivi efficace et des politiques solides, il est essentiel de combler les vides existant au niveau d'information et d'analyse portant sur les marchés territoriaux. Il est nécessaire de pouvoir bien cerner les marchés territoriaux et de mieux comprendre leur fonctionnement, leur relation à la petite agriculture et à la sécurité alimentaire et nutrition ; l'interaction entre marchés formels et informels, les liens entre marchés territoriaux et modèles de production agro-écologique durables. À cet égard, les recommandations issues des négociations appellent à :

*La collecte d'un ensemble complet de données sur les marchés locaux, nationaux et/ou régionaux – tant domestiques qu'informels, ainsi que ruraux et urbains – afin d'améliorer la base de données probantes qui informera les politiques, y compris des données ventilées par âge, genre, et géographie. Il est également important de mettre ces informations à la disposition des petits exploitants (***10i***).*

À l'échelon planétaire, les recommandations sur 'L'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés' devraient être intégrées dans d'autres processus du CSA et des Nations-Unies. Au sein du CSA, il y a par exemple un lien fondamental à établir avec tout le travail en cours en ce moment sur Urbanisation et Transformation rurale. Une action d'appui s'impose aussi de la part des agences des Nations-Unies basées à Rome. Pendant les négociations, la FAO a exprimé son intérêt à travailler de concert avec les organisations de petits exploitants pour combler les écarts existant au niveau de données sur les marchés territoriaux, et le Comité permanent de la nutrition de l'ONU a suggéré que le développement d'approches appropriées pour assurer une alimentation saine et nutritive pourrait être le focus de la Décennie d'actions pour la nutrition. Les objectifs de développement durable des Nations-Unies offrent également une porte d'entrée très intéressante pour suivre de près et rendre compte de la mise en œuvre des recommandations sur L'établissement du lien entre petits exploitants et marchés (voir le Cadre).

La cohérence de toutes les politiques étant essentielle, les produits du CSA doivent s'appliquer surtout et notamment aux niveaux où l'impact sur les personnes est plus direct. Il sera crucial d'adapter et d'appliquer les recommandations du texte 'L'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés' aux contextes et aux processus nationaux et régionaux. Les mouvements sociaux et les organisations de la société civile, qui aident à les négocier, s'engagent pleinement à travailler aux côtés des gouvernements pour traduire ces recommandations en politiques, règlements et programmes en faveur d'un développement intégré des territoires, de la petite agriculture et des marchés, et l'accomplissement du droit des citoyens à une alimentation adéquate et nutritive.

CADRE 8. Les objectifs du développement durable des Nations-Unies comme un cadre pour donner un suivi à et rendre compte de la mise en œuvre des recommandations

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés à l'unanimité par les États membres de l'ONU en tant que principes directeurs pour les 15 ans à venir. Bien qu'il y ait nombre de problèmes posés par les ODD, le processus sur la base duquel ils ont été développés et leur contenu, la réalité étant qu'ils constitueront un cadre fondamental d'action future, en fonction duquel on s'attendra à que chaque État membre de l'ONU développe un plan d'action national montrant comment il entend poursuivre les objectifs de développement durable et comment mesura-t-il les progrès accomplis. Cette stratégie nationale, consistant dans la collecte de données et l'exercice d'"appréciation de l'état d'avancement", devrait être utilisée par les OSC afin que les gouvernements soient tenus de rendre compte du travail et des décisions prises à Rome. Cela pourrait être aussi un exercice intéressant pour les communautés locales pour établir comment atteindre ces objectifs au mieux dans le cadre des droits de l'homme et de la souveraineté alimentaire. Même si les indicateurs ne sont pas pleinement finalisés, parmi les objectifs fondamentaux sur lesquels pourrait être mis l'accent et ayant trait à cette décision figurent :

- Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout.
- Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Il s'agit là de quelques points d'entrée fondamentaux qui pourraient aussi servir de lien avec les exercices de suivi et de redevabilité au niveau national qui devraient en théorie être promus par le CSA. De nombreuses ressources – humaines et financières – seront déployées pour la mise en œuvre des ODD, et les OCS ont le droit d'influer sur comment ces ressources sont exploitées et de faire en sorte que les ODD deviennent un mécanisme d'obligation redditionnelle.

NOTES

[1]"Petit exploitant" est le terme employé au sein du CSA pour désigner les producteurs qui ne sont pas des entreprises commerciales opérant premièrement dans les chaînes de valeur formelles. Dans sa cohérence, le MSC a contesté ce terme car il n'est pas précis et ne comprend pas les nombreuses personnes qui produisent des denrées sans rien retenir ou remporter aucun bénéfice, tels travailleurs agricoles, peuples autochtones et paysans sans terre. Les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires parlent des "petits exploitants, y compris les exploitants familiaux - femmes et hommes" "parmi lesquels les petits producteurs et acteurs de la transformation, les éleveurs pastoraux, les artisans, les pêcheurs, les communautés fortement tributaires des forêts, les peuples autochtones, et les travailleurs agricoles" (paragraphe 4). C'est là le sens de "petits exploitants" tel qu'adopté dans le texte issu des négociations sur 'L'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés'. Les principes de l'investissement agricole responsable font évidemment une distinction entre "petits exploitants" et "entreprises commerciales" et indiquent que les agriculteurs peuvent appartenir à l'une ou à l'autre de ces deux catégories en fonction de la nature et de la logique de leur implication dans la production (paragraphe 49).

[2] Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale RAPPORT 2013/40, paragraphes 29-51. Pour plus de renseignements sur le CSA, voir www.cfs.org

[3]Du Toit, A. and S. Hickey (2007). 'Adverse Incorporation, Social Exclusion and Chronic Poverty'. CPRC Working Paper 81. Manchester and Bellville, University of Manchester and PLAAS.

[4]Ploeg, J.D. van der (2015), 'Newly emerging, nested markets: a theoretical introduction', in P.G.M. Hebinck, J.D. van der Ploeg & S. Schneider (eds.), Rural development and the Construction of New Markets (pp. 16-40). Abingdon, Oxon: Routledge ISS Studies in Rural Livelihoods.

[5]Voir www. csm4cfs pour plus de renseignements sur le Mécanisme de la Société Civile.

[6]MSC (2015). 'Établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés – Ce que le MSC préconise'. Accès via: http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1516/OEWG_Small/CFS_Smallholders_Inputs_Chairs_Proposal_CSM_brief.pdf

[7]Les statistiques sur les céréales, le lait, la viande, le poisson, les huiles et matières grasses proviennent de la FAO (2015). Perspectives sur l'alimentation 2015. Les statistiques concernant les fruits et légumes remontent à 2004, et se trouvent dans Baas, Eric. 2006. The world of vegetables. Challenges and opportunities for vegetable suppliers. Rabobank International.

[8]Diop, Assane (2016), "Études de cas relatives à la 'mise en relation des petits exploitants aux marchés' au Sénégal", FONGS et Terra Nuova.

[9]Jan Douwe Van Der Ploeg, Wu Huifong and He Congzhi, 'Markets' in Jan Douwe Van Der Ploeg and Jingzhong Ye (eds.), China's Peasant Agriculture and Rural Society. Abingdon, Oxon: Routledge, 2016,

[10]Voir: http://www.grownyc.org/greenmarket.

[11]Diop, Assane (2016)

[12]Goïta, Mamadou et Fatoumata Bore Cisse (2016), 'Accès des producteurs d'aliments aux marchés', Les mains sur la terre.

[13]Étude de cas fournie par Jung, S. de l'Université de Kyoto, au Japon.

[14]Données tirées de Meulen, H.S. van der and F. Ventura (2000), Circuits and regional development: a scenario-study, pp. 221-239

[15]Wesonga, F., Gheberemariam, H. et A.B. Dubad (2016). 'Report on milk marketing in Somaliland: A case study for the Hargeisa and Wajaale urban-rural milk supply chain'. Igad Sheikh Technical Veterinary School.

[16]Argumedo, A. et M. Pimbert (2010). 'Bypassing Globalization: Barter markets as a new indigenous economy in Peru'. Development 53(3), pp.343-349.

[17]Union Européenne (2011). 'Agenda territorial de l'Union européenne 2020: Vers une Europe inclusive, intelligente et durable faite de régions diverses'.

[18]Conférence FAO-OCDE-FENU sur l'Approche territoriale aux politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les 19 et 20 octobre 2015, Milan, Italie Voir: http://www.oecd.org/gov/regional-policy/territorial-fsn.htm

[19]FAO (2015). 'A review of women's access to fish in small-scale fisheries', p. 19.

[20]La Via Campesina (2015), 'Peasant Agroecology for Food Sovereignty and Mother Earth', No. 7 Notebook, La Via Campesina, Novembre 2015.

[21]McMichael, P. (2013c). 'Value-chain Agriculture and Debt Relations: contradictory outcomes.'Third World Quarterly 34(4): 671-690.

[22]Medard, M., Hebinck, P. and H. van Dijk (2015), 'In the shadow of global markets for fish in Lake Victoria, Tanzania', in P. Hebinck, J.D. Van der Ploeg and S. Schneider (eds.), Rural Development and the Construction of New Markets, Oxon and New York: Routledge.

[23]Etude de cas fourni au CSA par Focus on the Global South.

[24]Voir par exemple Mogues, T., B. Yu, et al. (2012). 'The Impacts of Public Investment in and for Agriculture. Synthesis of the Existing Evidence'. IFPRI Discussion Paper 01217. Washington, DC, IFPRI.; et FAO (2012). The State of Food and Agriculture 2012. Investing in Agriculture for a Better Future. Rome, FAO.

[25]Les recommandations sont présentées au paragraphe 19 du texte issu de la négociation, dressées dans une liste toute simple et non par politique concernée, comme la société civile avait proposé pour faciliter leur application dans les contextes nationaux et régionaux.

[26]Il n'était pas possible de traiter de tout l'ensemble des politiques pertinentes pour les petits exploitants et les marchés dans ce processus. Notamment, les volets du financement et des investissements, ainsi que la participation des petits exploitants sur des marchés autres que les marchés alimentaires, en tant que vendeurs (de semences, par exemple) ou acheteurs (par exemple, d'intrants) n'ont pas été pris en compte.

[27]https://viacampesina.org/fr/index.php/les-grands-ths-mainmenu-27/souverainetlimentaire-et-commerce-mainmenu-38/732-senegal-de-l-importance-de-la-protection-des-marches-agricoles

[28]http://www.aprodev.eu/files/Trade/071203_chicken_e_final.pdf

[29]Vander Stichele, M. and Young, B. (2009). 'The Abuse of Supermarket Buyer Power in the EU Food Retail Sector. Preliminary Survey of Evidence'. Amsterdam: AAI -Agribusiness Action Initiative.

[30]Source: Étude de cas écrite pour le MSC par Jyoti Fernandez.

[31]De Schutter, O. (2014). 'The Power of Procurement. Public Purchasing in the Service of Realizing the Right to Food'. Note de briefing 08 – Avril 2014.

[32]Schneider, S., S. Shiki, et al. (2010). "Rural Development in Brazil: Overcoming Inequalities and Building New Markets." Revue d'économie agricole 65 (2): 225-259; et Maluf, R.S. (2015). Politiques intersectorielles et participatives en vue de promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition au Brésil. Présentation tenue à la 2ème Conférence internationale en matière de politiques publiques, Session plénière 4 : Nourrir la planète : un défi de politique publique à plusieurs dimensions, Milan, juillet 2015.

[33]Stinchcombe, A. L. (2001). When Formality Works : Authority and Abstraction in Law and Organizations. Chicago: University of Chicago Press.

[34]Del Pozo-Vergnes, E. (2015). Taxes and transition: formalising small-scale farmers in Peru?. IIED Briefing de mars 2015. Londres : Institut International pour l'Environnement et le Développement.

[35]Étude de cas fourni au MSC par Kuria Gathuru

[36]GEHN. 2013. 'Investir dans la petite agriculture pour parvenir à la sécurité alimentaire'. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, p.11.

[37]Ibid., p.12

[38]Van der Ploeg, J. (2014), Présentation 'L'émergence des grandes entreprises agricoles', tenue lors de l'audience publique sur 'L'accaparement des terres/Acquisitions des terres en grande échelle en Europe', organisée par le Comité économique et social européen le 4 novembre, 2014, à Bruxelles.

[39]Holt-Giménez, E. (2002). 'Measuring farmers' agroecological resistance after Hurricane Mitch in Nicaragua: a case study in participatory, sustainable land management impact monitoring'. Agriculture, Ecosystems and Environment 93, pp.87-105.

[40]Étude de cas écrit pour le MSC par Judith Hitchman.

[41]RAPPORT CSA 2013/40 paragraphe 44.

[42]Voir les recommandations en matière de politiques adoptées par le CSA 40 sur 'Investir dans la petite agriculture pour atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire et de la nutrition : http://www.fao.org/3/a-av034e.pdf

[43]Étude de cas écrit pour le MSC par Emily Mattheisen

[44]Alessia Toldo, Giacomo Pettenati, Egidio Dansero, "Exploring urban food strategies: four analytical perspectives and a case study (Turin)", In:Localizing urban food strategies. Farming cities and performing rurality. Actes de la 7ème Conférence internationale Aesop sur la planification alimentaire durable, Turin, 7-9 octobre 2015, par Giuseppe Cinà et Egidio Dansero, Turin, École polytechnique de Turin, 2015, pp 270-282

Le CSA

Le Comité de la sécurité alimentaire est la principale plate-forme inclusive, intergouvernementale et internationale consacrée à la sécurité alimentaire et la nutrition et a été créé de manière explicite avec le but de favoriser la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate pour tous.

Le CSA a été créé en 1974 en tant que comité intergouvernemental, hébergé par la FAO, avec l'objectif d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des engagements pris lors de la première Conférence mondiale de l'alimentation en 1974, et plus tard, lors du Sommet mondial de l'alimentation en 1996.

En 2009, suite à la crise mondiale des prix alimentaires (2007/2008), le CSA a subi une profonde réforme et est devenu la principale plateforme inclusive – tout particulièrement ouverte sur la participation de la société civile. Le Comité rend compte à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil économique et social (ECOSOC) et à la Conférence de la FAO.

MÉCANISME INTERNATIONAL
MSC
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Le MSC

Le Mécanisme de la société civile (MSC) pour les relations avec le Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est le plus grand espace international rassemblant des organisations de la Société civile (OSC) qui travaillent à éradiquer l'insécurité alimentaire et la malnutrition à travers la promotion de politiques efficaces dans le domaine de l'agriculture ainsi que de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au niveau national, régional et mondial. Le MSC regroupe 11 secteurs sociaux et 17 sous-régions qui élisent chacun leurs représentants au Comité de coordination du MSC. Plusieurs centaines d'organisations participent au MSC, en particulier des organisations issues des secteurs sociaux eprésentant les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les peuples autochtones, les travailleurs des secteurs agricole et agro-alimentaire, les paysans sans terre, les femmes, les jeunes, les consommateurs, les populations précaires urbaines en situation d'insécurité alimentaire ainsi que les organisations non gouvernementales.